



34^{ème} RALLYE TERRE DE VAUCLUSE

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

ADRESSES

- Asa MEDITERRANEE : 771 Avenue Marc Lepoutre 84700 SORGUES
- Tél : 06 34 30 79 34
- MAIL asamediterranee@sfr.fr
- TEAM TREVOIS : salle de la Roquette 84350 COURTHÉZON



Secrétariat du rallye : salle de la Roquette 84350 COURTHÉZON tel : 04 90 70 27 98
ou 06 15 73 61 66

Mail : team.trevois@hotmail.com site : www.teamtrevois.com

Tableau d'affichage officiel : exclusivement numérique : dématérialisé sur l'application **Sportity**

Tableau d'affichage informatif : entrée salle polyvalente 84350 COURTHÉZON

Parc remorques : Parking du parc des expositions Avenue Pierre de Coubertin 84100 ORANGE
GPS 44°07'36.92"N 4°47'47.81" E

Parc assistance : Parking du marché Avenue Pierre de Coubertin 84100 ORANGE
GPS 44°07'36.92"N 4°47'47.81" E

Parc fermé : parking salle Polyvalente 84350 COURTHÉZON

PC du rallye : mairie de Courthézon – 1 Boulevard Jean Vilar-84350 COURTHÉZON

Collège des commissaires sportifs : mairie de Courthézon – 1 Boulevard Jean Vilar-84350 COURTHÉZON

Vérifications administratives : salle polyvalente 84350 COURTHÉZON

Vérifications techniques : parking salle polyvalente 84350 COURTHÉZON

Vérifications finales : Auto-Contrôle-des Princes, 12 Fbg de Luynes 84350 COURTHÉZON

Salle de presse : salle de la Roquette 84350 COURTHÉZON

Présentation des concurrents: Podium mairie de COURTHÉZON

Accueil Officiels: salle polyvalente 84350 COURTHÉZON

Accueil des commissaires: 390 allée Raimbaud d'Orange 84350 COURTHÉZON

PROGRAMME – HORAIRES

Lundi 8 septembre 2025	Parution du règlement
	Ouverture des engagements
Lundi 27 octobre 2025	Clôture des engagements
Vendredi 31 octobre 2025	Parution de la liste des engagés numérotés et des heures de convocations sur le site www.teamtrevois.com

Vendredi 7 novembre 2025

8h30-12h	Vérification des documents des équipages participants à la séance d'essais. Lieu-dit La Courançonnes
10h00- 14h00	Séance d'essais pour les équipages inscrits lieu-dit La Courançonnes
14h30	Ouverture du parc fermé
15h00-21h00	Vérifications administratives salle polyvalente de COURTHÉZON Distribution des Road-Book étape 1 et 2
15h30-21h30	Vérifications techniques parking de la salle polyvalente de COURTHÉZON
20h30	1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs salle la Roquette à COURTHÉZON
23h00	Publication des équipages admis au départ Publication des heures et ordres de départ sur l'application SPORTITY

Samedi 8 novembre 2025

7h00	Départ 1 ^{ère} étape VHC puis modernes pour le tour de reconnaissance
20h13	Arrivée 1 ^{ère} étape Podium (1 ^{er} VHC) parc du château, mairie Courthézon
23h30	Publication des résultats partiels application Sportity Publication des ordres et heures de la 2 ^{ème} étape application Sportity

Dimanche 9 novembre 2025

7h00	Départ 2 ^{ème} étape VHC puis modernes pour le tour de reconnaissance
16h22	Arrivée finale du rallye (1 ^{er} VHC) parc du château, mairie de Courthézon
16H30	Remise des prix sur le podium parc du château, mairie de Courthézon

Vérifications techniques finales: Auto-Contrôle-des Princes, 12 Fbg de Luynes 84350 COURTHÉZON

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats provisoires du rallye 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH

Publication des résultats définitifs: 30 mn après l'affichage des résultats provisoires

Tableau d'affichage officiel exclusivement numérique dématérialisé sur l'application **Sportity**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile (ASA) MEDITERRANEE organise le 34^{ème} Rallye TERRE de Vaucluse les 8-9-10 Novembre 2025 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA le 29/8/2025 sous le numéro 62 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 668 en date du 10/09/2025

Comité d'Organisation du Rallye

Président : Serge FREVILLE

Membres : Tous les membres du TEAM TREVOIS

Secrétariat et permanence du Rallye, Adresse : TEAM TREVOIS salle la ROQUETTE COURTHÉZON

Téléphone : 04 90 70 27 98.

Mail : team.trevois@hotmail.com

Site internet : www.teamtrevois.com

Organisateur technique

Nom: Team Trévois représenté par M GHIGO Gérard

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président CFR TERRE	ROGER Jean-Marc	
Chargé mission FFSA	BERNARD Anne	
Coordinateur Promotion CFR TERRE	MONDESIR Gilles	
Président de la ligue PACA	TOSELLO Rémy	
Président ASA Méditerranée	CLEMENT Philippe	Licence 198149
Co-Présidents du Team TREVOIS	FREVILLE Serge	Licence 27121
	THEVIOT Fabrice	Licence 255560
Secrétaire Général du Rallye	LENEVEU Guy	
Organisateur Technique	TEAM TREVOIS représenté par G.GHIGO	
Observateur	LANGLET François	Licence 1559
Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	DUCARTERON Marylin	Licence 6840
Commissaires Sportifs :	BIAGONI Norbert	Licence 25075
	CRESP Jean Claude	Licence 26
	ROSSI Alain	Licence 15449
	ZYCH Fabien	Licence 4626

Directeur de Course	PLISSON Gérard	Licence 12983
Directeurs de Course Adjoint et	LOOTVOET Marie Line	Licence 5938
Délégué Nouveau Départ		
Adjoints au Directeur de Course	DIEBOLT Valérie	Licence 12431
	LACHERE Michael	Licence 17879
	ZYCH Sylvie	Licence 3416
Adjoint à la Direction de Course délégué A la	GAUTHIER Jacques	Licence 35196
séance d'essais		
Directeurs de Course délégués aux ES	ARIOLI Christophe	Licence 228702
	DENIS Olivier	Licence 147321
	PIGENET Jean-Michel	Licence 37172
Adjoints aux Directeurs de Course délégués aux ES	POTHEAU Joëlle	Licence 115791
	SOUCELLIER Philippe	Licence 30892
	VERNET Daniel	Licence 2405
Adjoints aux Directeurs de Course délégués aux ES Point Intermédiaire	GAUTHIER Jacques	Licence 35196
	VINCENSINI M Odile	Licence 9656
Directeur de Course Adjoint délégué aux		
Vérifications administratives et techniques		
	FREVILLE Françoise	Licence 111134
Pour les inscrits à la séance d'essais	LOOTVOET Marie Line	Licence 5938
Adjoint à la Direction de Course délégué aux Parcs		
Parc fermé	MOREL Thierry	Licence 13663
De Départs et Regroupements	BARDIN Yannick	Licence 46622
Parc Assistance	POINSENET Pascal	Licence 8910
Adjoint à la Direction de Course délégué à la voiture		
organisation /sécurité	BARNEAUD Michel	Licence 174402
tricolore	PAIS Jean Manuel	Licence 240123
autorité	GHIGO Gérard	Licence 1967
damier	DUCARTERON Marc	Licence 9003
info spectateurs/Sécurité	ATTRAZIC Christian	Licence 47065
	BOUNIOU Evelyne	Licence 117388
Chargés des relations avec les concurrents		
Représentante auprès du collège et Clio Trophy	PUYAU Véronique	Licence 21585
France		
	ARCUCCI Jérôme	Licence 53865
	GARREAU Isabelle	Licence 22048
Commissaire Technique responsable délégué FFSA	QUERRY Laurent	Licence 212893
Commissaire Technique délégué nouveau	PETETIN Michel	Licence 217737
départ		
Commissaires Techniques adjoints	BIAGIONI Christophe	Licence 169294
	FRANCOU Bertrand	Licence 4010
	GARREAU Patrick	Licence 220458
	LOBROT Martial	Licence 114567
	LOUCHART Agathe	Licence 144172
	ROQUE Joël	Licence 3713
	TURPIN Dominique	Licence 119028

Commissaire Technique délégué Clio Trophy France	BLANCHOU Laurent	Licence 52852
Commissaires sportifs à la vérification de la publicité		
	ROUANNET Stéphane	Licence 298583
	ROUANNET Carine	Licence 296840
Juges de faits	ROUANNET Stéphane	Licence 298583
	ROUANNET Carine	Licence 296840
	TRINQUESSE Camille	Licence 3175
	TRINQUESSE M Thérèse	Licence 21228
Médecin chef	CHERREAU Patrick	
Chargé des relations avec la presse	RULLIERE Clément	Licence 245679
Chronométrage	ASA Mirecourt	
Géolocalisation	VDS	
Liaisons radio	AXE COM	
Classement BRENNUS INFORMATIQUE	GUIBLAIN David	Licence 134494
	GUIBLAIN Michèle	Licence 163636
Speaker	GRENIER Martin	Licence 309564
Chargé des relations avec les commissaires	CRASSOUS Pascal	Licence 3577

1.2P. ELIGIBILITE

Le 34^{ème} Rallye Terre de Vaucluse compte pour :

- Le Championnat de France des rallyes Terre pilotes et copilotes 2025
- Le Championnat de France des rallyes Terre 2 roues motrices 2025
- Le Championnat Team CFR Terre 2025
- Le Trophée GT2i Rally 3 2025
- Le Clio Trophy France Terre 2025
- Le Trophée National Terre YACCO 2025
- Les Challenges de la Ligue PACA 2025

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront se présenter aux vérifications Administratives et Techniques selon les heures de convocations disponibles sur le site www.teamtrevois.org et sur l'application **Sportity**

Le vendredi 7 novembre 2025 de 8h30 à 12h00 uniquement les inscrits à la séance d'essais

De 15h00 à 21h30 pour les autres engagés.

Les vérifications finales pour les voitures convoquées auront lieu à : Auto-Contrôle-des Princes ,12 Fbg de Luynes 84350 COURTHÉZON Taux horaire M.O : 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.et Championnat de France des Rallyes Terre

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1P Concurrents admis

Tout pilote qui s'engage est admissible pour marquer des points au Championnat de France des Rallyes Terre

3.1.1.4P. Tout concurrent qui désire participer au 34^{ème} rallye Terre de VAUCLUSE doit envoyer (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement publiée sur le site www.teamtrevois.com, dûment complétée et signée

avant le 20 octobre 2025 pour les concurrents du Clio Trophy France Terre

avant le 27 octobre 2025 pour les autres concurrents

à l'adresse suivante **Team Trévois 15 rue de Chalon 84350 COURTHÉZON.**

Si la demande d'engagement est envoyée par mail, l'original, accompagnée de tous les documents, devra parvenir à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. Aucune demande ne sera acceptée par téléphone.

3-1.1.9P. Le nombre des engagés est fixé à 170 voitures (Modernes et VHC confondus avec 30 VHC maximum

3.1.1.10P. Les droits d'engagement sont fixés de la façon suivante :

avec la publicité facultative de l'organisateur

1150.00 € (y compris inscription CFRT et frais de géolocalisation pour les groupes **FRC1-FRC2-FRC3**)

1050.00 € (y compris inscription CFRT et frais de géolocalisation pour les groupes **F Rally Nat-FRGT-FRC4-FRC5**)

1000.00 € (y compris inscription CFRT et frais de géolocalisation pour tous les groupes avec **deux** membres du Team Trévois)

* Le ou les membres devront être à jour de leur cotisation 2025

Les droits d'engagement seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative proposée.

3.1.1.11P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- du montant des droits d'engagement;
- du montant de l'inscription à la séance d'essais;
- des photocopies des licences 2025;
- des photocopies du permis de conduire des 2 membres de l'équipage ;
- de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture ;
- de la 1^{ère} page du passeport technique ;
- du plan de disposition d'assistance ;
- du montant de la surface supplémentaire demandée (si elle a été attribuée par l'organisation)
- de l'autorisation de l'ASN pour les concurrents étrangers.

Le chèque sera établi à l'ordre du TEAM TREVOIS. Dans le cas d'un virement bancaire, le nom du concurrent sera clairement identifié dans l'intitulé.

De par leur engagement les concurrents déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer.

Ils déclarent en connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

Ils attestent que leurs éléments de sécurité sont conformes à la réglementation FFSA et FIA en vigueur à la date de l'épreuve.

L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux organisateurs par lettre recommandée.

La retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye

50% pour les demandes reçues 24h avant les vérifications administratives

3.2P EQUIPAGES

3.2.5P Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et Championnat de France des Rallyes Terre

3.2.7P Un briefing écrit sera fourni aux équipages lors des vérifications administratives.

3.2.10P Tous les concurrents, pilotes, copilotes, officiels d'un rallye devront être obligatoirement titulaires et porteurs de leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire ou une pièce d'identité.

3.3P ORDRE DE DEPART

3.3.1P Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et du championnat de France des rallyes Terre

Le rallye moderne partira derrière le rallye VHC.

La liste des numéros de compétition sera établie par la personne désignée à cet effet par la FFSA et proposée à l'organisateur.

3.3.3P Parc de départ après reconnaissances

Dans un parc prévu à cet effet, à l'issue du tour de reconnaissance, avant le parc d'assistance, les concurrents observeront un arrêt d'une durée minimum de 20 mn sous régime de parc fermé.

Quel que soit l'ordre d'entrée dans ledit parc, les équipages quitteront celui-ci dans l'ordre et aux heures de départ affichées au tableau officiel.

Tout départ tardif, imputable à l'équipage, sera pénalisé de 1 mn par le directeur de course, par minute ou fraction de minute de retard.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA, et du Championnat de France des Rallyes Terre

4.3P. ASSISTANCE

4.3.1P PARC D'ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance situé Parking du marché

Av Pierre de Coubertin ORANGE.

La surface attribuée à :

- un équipage est de : 60 m² par voiture + 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.
- Aux Teams inscrits au Championnat Terre TEAMS : 200m² pour 2 voitures +40m² par voiture supplémentaire

Tous les concurrents et teams souhaitant disposer d'une surface supplémentaire se verront proposer une tarification spécifique de 8€ par m² à régler avec l'engagement.

Chaque concurrent recevra lors des vérifications administratives un sticker Assistance gratuit obligatoire pour accéder au parc d'assistance, à coller sur le pare-brise du véhicule d'assistance. Un seul véhicule par équipage sera autorisé dans le parc. Un sticker supplémentaire pourra être délivré au prix de 100€ (limité à 2 par équipage).

4.3.1.4P Il est demandé aux concurrents

De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer ABC d'une capacité minimale de 5kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans

De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3x5m minimum) et résistante aux hydrocarbures

De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures

De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance. En outre il est précisé que le piquetage est interdit.

4.3.3P DEFINITION DE L'ASSISTANCE INTERDITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.7P. EXTINCTEUR

Les extincteurs installés, conformes aux listes N°16 et N°52, devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée. En cas de non-respect :

Avant le départ du rallye : mise en conformité

Pendant le rallye :

1^{ère} infraction infligée par les commissaires sportifs : 30 secondes de pénalité et mise en conformité

2^{ème} infraction infligée par les commissaires sportifs : disqualification

4.9P. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye d'un système de géolocalisation. Une caution sera demandée à chaque concurrent. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors des vérifications administratives.

Une caution sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur au maximum 3 semaines après le Rallye. Lors de la remise du kit le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation.

4.10P. VITRES

(Suivant l'article 11.1 du règlement technique FFSA)

L'utilisation de vitres teintées et/ou de films de sécurité est autorisée pour les vitres latérales arrière et la vitre arrière. Dans ce cas, une personne située à une distance de 5 m de la voiture doit pouvoir voir le pilote et ce qui est à l'intérieur de la voiture.

En rallye seulement

Si les films argentés ou fumés ne sont pas utilisés ou si les vitres latérales et la vitre du toit ouvrant ne sont pas en verre feuilleté, l'utilisation de films antidéflagrants transparents et incolores sur les vitres latérales et la vitre du toit ouvrant est obligatoire. Leur épaisseur ne doit pas être supérieure à 100 microns.

L'utilisation de films argentés ou fumés est autorisée sur les vitres latérales arrière, la vitre arrière et la vitre du toit ouvrant, et aux conditions suivantes :

-Les films argentés ou teintés utilisés sur les vitres latérales arrière doivent être munis d'une ouverture d'une surface équivalente à la surface d'un cercle de 70 mm de diamètre afin de permettre de voir de l'extérieur le pilote ainsi que le contenu de la voiture.

-Mention de l'autorisation doit être faite dans le règlement particulier de la compétition.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 34^{ème} rallye Terre de Vaucluse représente un parcours de 611.39 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 152.14 km.

Tour de reconnaissance 1^{ère} étape : 109.80 km

Tour de reconnaissance 2^{ème} étape : 67,28 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Terre.

Les reconnaissances libres sont interdites.

Le tour de reconnaissance fait partie intégrante du rallye.

La vitesse maximale autorisée est de 80 Km/h entre 2 CH pendant les reconnaissances.

La vitesse maximale autorisée dans les ES est de 70 km/h

Des contrôles portant notamment sur la vitesse maximale autorisée sur les ES seront effectués via le système de géolocalisation. Toute infraction au code de la route sera pénalisée. (Article 6-2.7 du RGT std des Rallyes)

Une vidéo de chaque ES sera disponible pour tout concurrent régulièrement engagé **le jeudi 06 novembre 2025**

6.4P CIRCULATION

6.4.1P Pendant les reconnaissances et pendant toute la durée du rallye sur les parcours de liaison, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse.

Nota : Les zones de limitations de vitesse spécifiques seront indiquées dans le Road-book.

Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, constaté par un officiel de l'organisation ou suite au rapport du prestataire de géolocalisation du Rallye ou par la notification d'un agent ou fonctionnaire (voir article 6.4.2/ 6.4.3) hors excès de vitesse pourra être sanctionné jusqu'à la disqualification par les commissaires sportifs

- En cas d'excès de vitesse :
 - 1^{ère} infraction notifiée :
 - Jusqu'à 20 km/h : amende de 68 €
 - Jusqu'à 30 km/h : amende de 135 € et 10 secondes de pénalité
 - Jusqu'à 40 km/h : amende de 135 € et 20 secondes de pénalité
 - Supérieur à 40km/h : amende de 135 € et 1 minute de pénalité
 - 2^{ème} infraction notifiée : amende de 270 € (en plus de la 1^{ère}) et 1 minute de pénalité
 - 3^{ème} infraction notifiée : amende de 405 € (en plus des 2 premières) et 5 minute de pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification à la discrétion du Collège des Commissaires sportifs.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et du championnat de France Terre.

7.1.7P. Le(s) road-book(s) sera(ont) remis à tous les équipages lors de vérifications administratives.

7.2P. DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTROLES

Les concurrents sont autorisés à pointer en avance à l'arrivée de chaque étape.

7.3.17P. Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et du championnat de France Terre.

7.5P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1P Les concurrents sont tenus de respecter la route de course. Tout franchissement des limites naturelles ou définies par l'organisateur sera pénalisé. La voiture devra toujours suivre le tracé défini par l'organisateur et être passée par chacune des cases du road book. En cas de sortie de route, un concurrent qui continue en dehors de la route de course au lieu de faire marche arrière sera pénalisé. En cas d'infraction les pénalités suivantes seront appliquées :

- 1^{ère} infraction : 1 minute
- 2^{ème} infraction : disqualification+ 200 € (Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.)

7.5.16.P Interruption d'une épreuve spéciale

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et du championnat de France Terre.

7.5.16.1.P Drapeaux jaunes

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et du championnat de France Terre

7.5.16.2.P Drapeaux rouges

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et du championnat de France Terre

7.5.17.3P S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une épreuve spéciale afin, de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention appropriée. L'intervention ne se fera que si la route de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.

Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou aux officiels du rallye. L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES.

Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurant à sa charge.

7.5.17.4P Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.

7.5.20P Séance d'essai

Une séance d'essai sera organisée le vendredi 7 novembre 2025 de 10h à 14h. Les frais de participation sont fixés à **160 €** par voiture. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande via le bulletin d'engagement dédié. Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer. Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses nom, prénom, numéro de licence devront être communiqués à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. Préalablement à la séance d'essai l'équipage devra avoir satisfait aux vérifications des documents et avoir récupéré, pour apposition, les numéros d'identification sur le lieu de la séance d'essai. Au départ de la séance d'essai un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Tout essai privé est interdit sur les pistes et communes traversées par le rallye.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et du Championnat de France des Rallyes Terre.

Le pointage en avance au CH d'arrivée finale est autorisé.

Publication des résultats provisoires du rallye 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH.
 Publication des résultats définitifs : 30 mn après l'affichage des résultats provisoires.
 Publication des résultats sur le tableau d'affichage officiel exclusivement numérique dématérialisé sur l'application Sportity.

Il sera établi :

- Un classement général pour tous groupes et classes confondus
- Un classement pour chacun des groupes
- Un classement pour chacune des classes
- Un classement GT2i Rally 3 2025
- Un classement CLIO Trophy France Terre
- Un classement du championnat de France 2 Roues Motrices
- Un classement du Trophée National Terre YACCO
- Un classement féminin tiré du classement général

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

10.1P REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au podium d'arrivée. Afin de satisfaire au cérémonial d'arrivée un parc de repositionnement sera mis en place en amont du podium.
 Les concurrents non récompensés sont autorisés à ne pas passer sur le podium et pourront rejoindre le parc fermé directement après avoir pointé au CH de fin d'étape

Le passage sur le podium se fera dans l'ordre suivant :

- Classement général 3^{ème}, 2^{ème}, 1^{er}
- Classement Clio Trophy France Terre 3^{ème}, 2^{ème}, 1^{er}
- Classement 2 roues motrices 3^{ème}, 2^{ème}, 1^{er}
- Classement Trophée National Terre YACCO 3^{ème}, 2^{ème}, 1^{er}
-
-
- Tous les autres concurrents

Les prix remis seront :

Classe	de 1 à 5 partants	de 6 à 10 partants	11 partants et plus
1 ^{er} de classe	500 €	1000€	1000 €
2 ^{ème} de classe		500€	500 €
3 ^{ème} de classe			250 €

De nombreuses coupes récompenseront les concurrents. Les coupes ne sont pas cumulables.
 Les concurrents du Clio Trophy France Terre ne bénéficient pas des primes prévues à la classe
 Les chèques seront envoyés aux récipiendaires le 17 novembre **sauf vérifications finales en cours.**